

Règlements du

TIRAGE DE LA FONDATION DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

(Fondation Cornélius-Brotherton)

Les règles seront consultables par le public à partir du site web de la Fondation.

Titulaire :

Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles (Fondation Cornélius-Brotherton)

Numéro de licence :

RACJ : L-04376

Activité de tirage et billets :

La Fondation organise un tirage nommé Tirage de la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles, les prix sont d'une valeur totale de 2 750 \$

Nombre de billets :

5 000, numérotés de 0001 à 5 000

Prix de vente :

10 \$ du billet

Endroit où les billets sont vendus :

Cégep de la Gaspésie et des Îles et différents points de vente

Date de mise en vente :

Du 10 septembre 2026 (8 h) au 7 mai 2027, jusqu'à 11 h 59

Admissibilité :

Le tirage s'adresse à tout personne âgée de 18 ans ou plus. La Fondation se réserve le droit de vérifier l'âge et l'identité de toute personne pour la réclamation d'un prix.

Sélection des gagnants

Mode de sélection du ou des gagnants :

Au moyen d'un baril

Endroit, date et heure de chaque tirage au sort lors duquel un ou des gagnants seront sélectionnés :

À une activité du Cégep de la Gaspésie et des Îles, le 7 mai 2027, à midi.

Ordre dans lequel les prix seront tirés et, le cas échéant, mention selon laquelle les billets gagnants sont retirés de chaque tirage au sort subséquent :

Le tirage du 1er prix de 2 000 \$, suivi du tirage du 2e prix de 500 \$ et finalement le 3e prix de 250 \$.

Les billets gagnants sont retirés pour chaque tirage au sort subséquent.

Prix

Valeur totale des prix qui seront attribués :

2 750 \$

Description sommaire de chaque prix et leur valeur au détail :

- 1. 2 000 \$ en argent*
- 2. 500 \$ en argent*
- 3. 250 \$ en argent*

Réclamation des prix

Les noms des gagnants seront annoncés sur la page Facebook de la Fondation. La Fondation contactera les gagnants dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage, aux coordonnées indiquées sur le talon des billets gagnants. S'il est impossible de joindre le participant sélectionné à l'intérieur d'un délai de quinze (15) jours ouvrables, la responsabilité reviendra à ce participant de vérifier s'il est gagnant en consultant la page Facebook de la Fondation.

Les prix seront envoyés par Interac. La Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles ne sera pas responsable de la perte du prix après l'envoi.

Le gagnant devra accepter le virement Interac dans les 30 jours suivant le tirage. Après les 30 jours du tirage, si le gagnant n'a pas accepté les fonds, ceux-ci demeureront au compte de la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Dans l'éventualité où un participant sélectionné pour un prix s'avère ne pas être admissible à participer au présent tirage, il sera disqualifié. La Fondation s'adressera alors à la Régie des alcools, des courses et des jeux qui décidera de la manière d'attribuer ce prix, sans qu'il y ait d'effet sur l'attribution des autres prix.

Divers

Le participant autorise la Fondation à utiliser son nom et son lieu de résidence et/ou toute déclaration reliée à l'obtention du prix à des fins publicitaires ou à toute autre fin reliée aux concours ou aux autres activités de la Fondation, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu dans le présent règlement, toutes les décisions de la Fondation et de l'organisme de supervision du tirage sont finales et sans appel en ce qui a trait à tous les volets du tirage. La participation à ce tirage comprend l'acceptation du présent règlement.